

Stéphane Lhomme: "Nous étions usagers, nous voilà clients et fournisseurs de données"

Entretien avec Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire (33) – écologiste autonome et initiateur du mouvement " Stop Linky ".



Stéphane Lhomme

Combien de communes ont refusé l'implantation de compteurs Linky à ce jour et comment s'y prennent-elles ?

► *Stéphane Lhomme* : 321 communes (nombre en augmentation continue) ont vu leur conseil municipal adopter une délibération ou un moratoire pour s'opposer au déploiement des compteurs Linky, mais aussi souvent des autres compteurs communicants de gaz (Gazpar) et d'eau.

S'agit-il simplement de petites communes rurales récalcitrantes ?

► Non car on trouve dans ce nombre, des communes comme Caen (110 000 habitants) et Aix –en-Provence (140 000 habitants), Bondy et Fontenay (50 000 habitants), etc.

N'est-il pas illégal de s'opposer à la loi de transition énergétique qui a acté l'installation de compteurs intelligents ?

► Les lois sont parfois contradictoires. Ainsi, le code de l'énergie (qui fait partie de la loi) dit que les compteurs d'électricité appartiennent aux communes et, jusqu'à preuve du contraire, les parlementaires ne peuvent contraindre le propriétaire de quelque chose à remplacer ce quelque chose ! Les communes sont donc parfaitement fondées à refuser le remplacement de leurs compteurs par des compteurs communicants.

De même, la loi vous autorise à refuser l'accès de votre logement à qui vous voulez, même si vous n'êtes que locataire. Or en France, plus de la moitié des compteurs d'électricité sont dans les logements et, de fait, Enedis ne peut y accéder !

Ainsi donc, contrairement à ce qui est prétendu ici ou là, la commune reste propriétaire des compteurs d'électricité et peut s'opposer au déploiement des Linky même si elle a transféré sa compétence à un Syndicat départemental d'énergie. Cependant, les délibérations actuelles,

prises par plus de 320 municipalités depuis plusieurs mois, sont très bien pour exprimer la volonté des élus municipaux, mais ne sont pas assez élaborées juridiquement et risquent d'être annulées par la justice administrative.

Aussi, dans quelques jours sera diffusé un véritable "kit" juridique élaboré par un cabinet d'avocats spécialisés. Ce kit comprend une délibération (à proposer au vote du Conseil municipal), un arrêté (pour le Maire) et des démarches que pourront faire les administrés. Je proposerai d'ailleurs cette initiative à mon propre conseil municipal.

Que peuvent faire les usagers quand ils reçoivent la lettre leur annonçant l'installation d'un Linky ? Impuissance non ?

► Non ! Comme expliqué ci-dessus, le refus du compteur Linky est facile pour plus de la moitié des habitants, à condition toutefois de ne pas se laisser intimider par les rumeurs inventées par les équipes de pose : "On va appeler la police", "On va vous couper l'électricité", "Si vous ne prenez pas le Linky maintenant alors qu'il n'est pas facturé, vous devrez le payer plus tard", ou encore "vous allez devoir payer une somme mensuelle" : **tout ceci est totalement faux, c'est juste du bluff pour que les gens ouvrent leur porte.**

Par contre, c'est plus compliqué lorsque le compteur est accessible depuis la rue ou bien dans les parties communes d'un immeuble. Mais les gens sont très créatifs, ils protègent leurs compteurs par des grilles ou des parpaings, ils organisent une surveillance tournant dans les immeubles, etc. C'est de la légitime défense !

Ces compteurs dits intelligents c'est pourtant le progrès ! Pourquoi les refuser ?

► Tout ce qui est nouveau ne relève pas du progrès ! En l'occurrence, les programmes de compteurs communicants sont mis en place dans le seul but de permettre à des entreprises industrielles privées de faire leur business dans le cadre de la nouvelle "guerre mondiale", celle du Big data : d'immenses bases de données dans lesquelles ils veulent nous mettre, avec toutes les informations possibles sur nous, nos modes de vie, de consommation, etc.

Les compteurs communicants sont de véritables 'Big Brothers' qu'Enedis veut installer jusque dans nos logements !

Malgré les assurances lénifiantes de la CNIL dans son **rapport sur les compteurs communicants**, ces informations seront utilisables à des fins commerciales et policières.

Nous étions des usagers, nous avons été rabaissés au rang de clients et désormais, si nous nous laissons faire, nous ne serons plus que des données utilisées à notre insu.

Votre combat n'est-il pas excessif, est-il soutenu et pourquoi les élus parlementaires ne vous soutiennent pas ?

► Le combat contre les compteurs communicants est le plus juste qui soit, il est mené par de citoyens de plus en plus nombreux, désireux de protéger leur libertés et leurs santé.

Par contre, la plupart des parlementaires sont absents ou carrément acquis aux intérêts des industriels qui espèrent des profits gigantesques par le biais de ces compteurs.

Vous organisez actuellement de nombreuses conférences-débats. Quels enseignements en tirez-vous ?

► Les citoyens sont avides d'informations sur cette question (et sur d'autres), on leur a tant menti qu'ils ne croient plus aux sornettes des industriels et hélas de la majorité des "grands" élus. Ce sont les élus locaux, maires et conseillers municipaux, qui sauvent l'honneur de la démocratie.

Au delà des problèmes générés par les compteurs communicants (santé, libertés publiques, etc.), c'est aussi la démocratie de proximité qui est attaquée.

Des prétendues "élites" ont décidé d'investir nos communes et d'entrer jusque dans nos logements pour y installer leurs compteurs et faire leur business, et ni les habitants ni leurs élus n'auraient leur mot à dire ?